

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020 ;
- Vu les articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique ;
- Vu l'accord cadre n°2023230197, notifié le 22.08.2023, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel auprès des titulaires ENGIE, DIRECT ENERGIE et EDF,
- Vu la consultation relancée le 9 août 2024 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel,
- Considérant les offres remises par les sociétés EDF SA et DIRECT ENERGIE. La société ENGIE dépose un courrier de non réponse justifiée.
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société EDF SA (93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE), sur l'offre variante 1, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes

DÉCIDE

Article 1 :

Le marché subséquent n°2, relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel est attribué à la société EDF SA (93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE).

Le marché subséquent est conclu sans montant minimum et sans montant maximum. pour une durée de 12 mois, à compter du 1er novembre 2024.

Les montants du Boredeau de Prix Unitaires du marché subséquent, à appliquer à l'énergie réellement consommée, sont :

	Abt, PM, PCEE € HTT/an	TF € HTT/an	TQ quantité € HTT/an	Montant total € TTC/an	CAR MWh	Coût € TTC/MWh
Ville de GAP Budget 01	654 550,84 €	239 827,48 €	981 644,29 €	1 430 991,14 €	12 485,88	114,60874405 2649
Ville de GAP Budget 08	25 576,08 €	7 922,96 €	37 621,80 €	53 504,89 €	490,46	109,09101401 7893
CCAS	36 129,99 €	10 076,50 €	55 151,54 €	76 812,55 €	685,02	112,13167214 8781
EHPAD Saint-Mens	61 622,35 €	15 081,44 €	90 645,00 €	124 684,92 €	1 181,70	105,51281634 3788
EHPAD des 3 Fontaines	39 842,47 €	10 139,36 €	58 607,31 €	81 025,80 €	764,04	106,04902002 0693
CAGTD	5 150,42 €	1 730,60 €	7 864,10 €	11 262,70 €	97,76	115,21356160 4522
Ensemble	822 872,14 €	284 778,34 €	1 231 534,04 €	1 778 282,00 €	15 704,86	113,23129631 6249

Les sommes afférentes à la dépense sont inscrites en section de fonctionnement pour chacun des membres : Ville de GAP, Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, CCAS.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 3 SEPTEMBRE 2024

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 23/09/2024
Publié ou notifié le : 23/09/2024



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_09_530
Objet :	Marché subséquent n°2, relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel attribué à la société EDF SA (93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240905-D2024_09_530-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	965 o
Nom métier : 005-210500617-20240905-D2024_09_530-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	54.2 Ko
Nom original : D_15285.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20240905-D2024_09_530-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 septembre 2024 à 10h41min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 septembre 2024 à 10h41min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 septembre 2024 à 10h41min23s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	23 septembre 2024 à 10h41min37s	Reçu par le MI le 2024-09-23